

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 16 septembre 2024** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) Dérogation mineure de M. Alain Cloutier et Mme Guylaine Perrier concernant l'immeuble situé au 172, rue du Faubourg à Amos, savoir le lot 3 369 991, cadastre du Québec, afin de fixer à 9,30 mètres la largeur totale de l'entrée charretière au lieu de 8,0 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant cette demande lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 30 AOÛT 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 30 août 2024 et qu'une copie fut affichée au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : _____